

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2010

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT – Josiane DUMONT - Claudette TISSOT- Danielle DURAND - Pascale ODIN
Geneviève PLAT - Pascale GAY Mrs Bernard TISSOT - Michel BADOT - Jean- Claude FEVRE - Claude
MULLIERE - Jean-Patrick BROUX

Absents : Vincent NICOT pouvoir Claudette TISSOT - Evelyne VEROT pouvoir Josiane DUMONT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance précédente,

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le document détaillé avec les résultats d'exécution.

Le Conseil, sous la présidence de Maryse PETIT, 1ère adjointe, adopte le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête les résultats comme suit :

Fonctionnement: Dépenses 10 966.73€ Recettes 12 012.40€ - Excédent: 1 045,7 €

Investissement: Dépenses 1 019€ Recettes 28 714.37€ - Excédent: 27 695,37 €

COMPTE DE GESTION 2009 ASSAINISSEMENT:

Après présentation du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte ce document, les écritures étant conformes à celle du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNE:

Mr le Maire présente le document détaillé avec les résultats d'exécution. Le Conseil, sous la présidence de Maryse PETIT, 1ère adjointe, adopte le compte administratif 2009 et arrête les résultats comme suit :

Fonctionnement : Dépenses: 424 503,83 € - Recettes: 591 995.26€ + report 2008 : 358 743,72 €

Investissement : Dépenses: 268 066,07 € - Recettes: 126 928.92€ + report 2008: 47 394,74 €

Compte tenu des restes à réaliser, un besoin de financement de 140 383.41€ sera affecté à l'article 1068 en investissement. L'excédent de fin d'exercice à reporter au budget 2010 est de 385 851,74 €.

COMPTE DE GESTION 2009 COMMUNE :

Après présentation du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte ce document détaillé avec les résultats d'exécution.

SUBVENTIONS 2010 :

Mr le Maire présente au conseil les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2010. Le conseil décide d'allouer les sommes suivantes, qui seront inscrites au budget 2010 article 65748 :

- Ecoute et Soutien : 50 €
- CFA Autun : 50 €
- Croix rouge française: 50 €
- CIFA Mercurey : 450 €
- Sclérosés en plaques : 50 €
- Ecoles aux Quintes : 100 €
- Fanfare l'Espérance : 200 €
- AMAVIP : 80 €
- PEP 71: 50 €

- Prévention Routière : 50 €
- Restaurants du Cœur : 100 €
- Bresse nouvelle : 50 €
- Amicale des donneurs de sang : 300 €
- GVF Saint Germain du Plain : 500 €
- Toujours Femme : 100 €
- Cœur d'Haïti: 300 €

ENFOUISSEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM AUX LONGEILLES :

Après présentation du coût estimé des travaux d'enfouissement du réseau France Télécom sur la D160 entre l'Impasse du Lavoir et la propriété de Mme FRIES, proposé par le SYDESL.

Le Conseil accepte le devis d'un montant de 15 787€ TTC. Cette opération sera subventionnée à hauteur de 25% par le SYDESL.

REMPLACEMENT DU MATERIEL VETUSTE ECLAIRAGE PUBLIC :

Mr le Maire rappelle la délibération du 8 septembre 2009 relative au coût de remplacement de plusieurs points d'éclairage public vétustés de la commune pour une participation d'un montant de 2340 €. Le devis correspond au changement de 10 lampes et 3 horloges de commande.

Ces travaux n'étant plus subventionnés par le Conseil Général, la participation financière de la commune s'élève désormais à 2900€.

Le Conseil accepte cette nouvelle proposition.

CREATION D'UNE REGIE LOCATION DE SALLES, MATERIEL (tables et bancs) ET ENCAISSEMENT DES CAUTIONS :

Mr le Maire fait part au Conseil d'une demande du Receveur pour créer une régie de recettes qui regrouperait tous les encaissements liés aux locations des salles communales, du matériel à la disposition des administrés (tables et bancs) ainsi que les cautions lors de dégâts importants. Le Conseil accepte la création de cette régie, Mmes Séverine SEGISMONT et Alexandra PERRIAU sont nommées régisseurs.

PRISE DES REPAS DES EMPLOYES COMMUNAUX AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Mr le Maire informe que certains employés communaux prennent leurs repas à la cantine; l'évaluation forfaitaire de ces repas figurant dans les avantages en nature.

Le Conseil approuve ce dispositif.

NOUVELLE CONVENTION RPI ET RATTACHEMENT DU CP A SAINT VINCENT EN BRESSE :

Mr le Maire fait part du souhait de transférer la gestion administrative de la classe de CP, actuellement délocalisée à Saint Vincent en Bresse, à cette commune. De même, il conviendrait de revoir les termes de la convention RPI existante dans laquelle certains frais seront partagés.

Le Conseil municipal, accepte le transfert de la gestion administrative du CP à Saint Vincent et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

REHABILITATION DE L'ACCOUSTIQUE DE LA CANTINE :

Mr le Maire informe que dans le cadre du projet d'aménagement global du restaurant scolaire, il convient d'inclure la correction de l'acoustique des locaux. Une demande de subvention sera Sollicitée auprès de la DIREN BOURGOGNE ; cet organisme participant à hauteur de 50 % des dépenses engagées pour ce type de travaux.

DIVERS :

Mr le Maire présente les divers devis et rapports reçus en mairie.

Maryse PETIT fait part d'une présentation de numérisation de l'Etat Civil que la commune a pour projet d'acquérir. Le coût d'installation s'élève à environ 1700 € TTC avec un abonnement annuel de 150 € HT.

Josiane DUMONT informe du projet d'installation d'un limiteur de niveau sonore à la salle polyvalente.

Claudette TISSOT signale que la commune a reçu un prix d'encouragement pour le fleurissement de la commune et évoque la visite des bâtiments lors d'une réunion de la commission bâtiments. Elle fait également un point sur le projet d'aménagement des "coins pittoresques".